

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2020
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La séance est organisée à distance, par visioconférence, et retransmise en direct sur internet conformément à l'article 6 de l'ordonnance N° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme CRESPIY, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT (par proc. à M. TOLLET), Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON (par proc. à Mme MAINAND), Mme FRIOLL, M. DIALLO (par proc. à M. THEVENOT), Mme DEL PINO, Mme GOYER, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme CROUZET, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, Mme NICAISE (par proc. à M. COUTURIER), M. JUENET (par proc. à Mme BLACHERE), M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX (par proc. à M. GILLARD), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI

Etait absent : M. BLANC

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Sonia FRIOLL est désignée secrétaire de séance.

2) MODALITÉS D'ORGANISATION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À DISTANCE PAR VISIOCONFÉRENCE PENDANT LA DURÉE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER les modalités présentées concernant l'organisation des séances du Conseil Municipal à distance par visioconférence.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour.

3) PLAN DE SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITÉ CALUIRARD

Rapporteur : Sonia FRIOLL

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER le principe d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les titulaires d'une autorisation de terrasse extérieure saisonnière ;

- DE DIRE que ce renoncement à recettes sera affecté au budget des exercices concernés selon le plan de compte fonction 01, nature 70323 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

- D'APPROUVER le lancement de l'opération de soutien au commerce de proximité au bénéfice des commerçants et des habitants sur la plateforme « Mavillemonshopping.fr » ;

- DE DIRE que la somme de 300 000€ correspondant à la part communale dans les bons d'achat sera imputée au Budget 2020 – chapitre 011.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour.

4) ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - MANDAT 2020-2026

Rapporteur: Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- D'ADOPTER le règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2020-2026.

Adopté à la majorité, par 34 voix pour et 8 abstentions.

Caluire et Cuire, le 10 novembre 2020

Le Maire,
Philippe COCHET

